



Dette auprès du RSI et huissier

Par **celined34**, le **26/07/2015** à **17:29**

Bonjour à toutes et a tous,

je suis ravie de trouver un forum réellement intéressant et inter actif. Merci d'avance à tous ceux qui posteront leurs commentaires.

Je suis en libéral statut EURL depuis 2009 et cotise au RSI. Depuis mi 2013 je n'ai plus aucun contrat et perçois le RSA socle depuis quelques mois. J'ai une dette au RSI de près de 5000€, l'huissier étant venu a mon domicile en janvier 2015 ou il a effectué un inventaire et il m'a accorde un moratoire de 60€/mois que j'ai respectée hors en juin 2015 j'ai eu un ATD des impôts ce qui m'a bloqué mon compte. Je n'ai donc pu honorer les 60€ de ce mois ci, dès début juillet 2015 date a laquelle j'ai perçu mon RSA j'ai repris le versement de 60€. hors je reçoit un courrier de l'huissier le 17 juillet 2015 m'informant qu'il venait me saisir meubles et voiture.

Je n'ai plus de voiture l'ayant vendu pour subvenir aux factures , il reste donc les meubles.

j'ai immédiatement adressé un mail avec les justificatifs de l'ATD a l'huissier car je n'arrive pas a les joindres.

Que faire et risque t'il de venir me saisir malgré mes explications par mail et que j'ai règle tous les mois hormis le mois de juin????

celine

Par **moisse**, le **26/07/2015** à **17:40**

Bonjour,

[citation]Je n'ai plus de voiture l'ayant vendu pour subvenir aux factures [/citation]

Si ce véhicule est noté sur l'inventaire dont vous avez eu copie, vous avez commis un délit en le vendant sans autorisation de cet huissier.

Par **celined34**, le **26/07/2015** à **17:44**

non non absolument pas, j'ai vendu mon véhicule courant 2013 n'ayant aucune perspective de nouveaux contrats, afin de ne pas être dans l'urgence le cas échéant, au moins aux fins régler les loyers et factures courantes.

l'inventaire concerne uniquement les meubles.

Par **celined34**, le **26/07/2015** à **18:10**

non non absolument pas, j'ai vendu mon véhicule courant 2013 n'ayant aucune perspective de nouveaux contrats, afin de ne pas être dans l'urgence le cas échéant, au moins aux fins régler les loyers et factures courantes.

l'inventaire concerne uniquement les meubles.